

L'Anse-Saint-Jean, le 28 janvier 2019.

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance extraordinaire.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 28 janvier 2019 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :           Monsieur Anicet Gagné  
                                  Madame Chloé Bonnette  
                                  Monsieur Yvan Côté  
                                  Monsieur Victor Boudreault  
                                  Monsieur Richard Perron  
                                  Monsieur Lucien Martel

Sont absents :            Monsieur Éric Thibeault

033-2019  
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron.

034-2019  
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

035-2019  
SERVICE ÉLECTRONIQUE CLICSÉCUR - AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par Madame Chloé Bonnette, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que monsieur Jonathan Desbiens, secrétaire-trésorier soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, tous les documents requis pour l'inscription aux services électroniques Clic Revenu et de mandater madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe, responsable mandataire des services électroniques.

036-2019  
REVENU QUÉBEC - AUTORISATION DE SIGNATURE À LA COMMUNICATION DES RENSEIGNEMENTS

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, monsieur Lucien Martel soit, et il est par les présentes, autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tous les documents relatifs à Revenu Québec.

037-2019

SIG3 - OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DES PLANS D'INGÉNIERIE POUR LES INTERVENTIONS STRUCTURALES DANS LA PARTIE EXISTANTE À LA PETITE-ÉCOLE.

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de SIG3 au montant de 2 725.00 \$ plus taxes pour la préparation des plans d'ingénierie pour les interventions structurales dans la partie existante à la petite-école.

038-2019

ACTE DE CORRECTION CONCERNANT LA VENTE DU TERRAIN # 40 (LOT 10-31) RANG 1, CANTON DU CREUX - ASHINI CONSULTANTS INC.

CONSIDÉRANT QUE la vente du terrain # 40 (lot10-31) rang 1, Canton Du Creux a été fait en date du 17 octobre 2017 à l'acquéreur soit Ashini S.E.N.C;

CONSIDÉRANT QUE le nom de la société ASHINI CONSULTANTS INC. aurait dû apparaître comme coacquéreur et être désigné comme étant le « troisième comparant » dans ledit acte de vente;

CONSIDÉRANT QUE Me Jean-Pierre Collard a préparé un acte de correction de l'acte de vente initial intervenu le 16 octobre 2017 entre la Corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean et Ashini S.E.N.C. sous le numéro 13 937 de ses minutes afin d'ajouter ASHINI CONSULTANTS INC. à titre d'acquéreur et de le désigner comme étant le « troisième comparant »;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean doit signer cet acte de correction et qu'elle doit mandater M. Lucien Martel et M. Jonathan Desbiens, respectivement maire et directeur général de ladite municipalité à le signer.

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter que l'acte de vente initial intervenu le 16 octobre 2017 intervenu entre la Corporation municipale de L'Anse-Saint-Jean et Ashini S.E.N.C. sous le numéro 13 937 de ses minutes soit modifié par l'acte de correction préparé le \_\_\_\_2019 par Me Jean-Pierre Collard sous le numéro \_\_\_\_de ses minutes.

d'autoriser et de mandater, M. Lucien Martel et M. Jonathan Desbiens à signer l'acte de correction préparé le \_\_\_\_2019 par Me Jean-Pierre Collard, notaire, sous le numéro de ses minutes.

039-2019

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 19-351 AYANT POUR OBJET L'ENTRETIEN PENDANT L'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS OUVERTS AU PUBLIC (CHEMINS DE TOLÉRANCE) ET L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION POUR PAYER UNE PARTIE DE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX ET D'ABROGER LES RÈGLEMENTS PORTANT LES NUMÉROS 95-165, 96-172, 15-323, 16-331, 17-337 ET 18-348

La conseillère Madame Chloé Bonnette donne avis de motion que sera adopté à une séance subséquente de ce conseil, le règlement 19-351, ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 95-165, 96-172, 15-323, 16-331, 17-337 et 18-348

Dépôt et présentation du projet de règlement 19-351, ayant pour objet l'entretien pendant l'hiver des chemins privés ouverts au public (chemins de tolérance) et

l'imposition d'une compensation pour payer une partie de l'exécution des travaux et d'abroger les règlements portant les numéros 95-165, 96-172, 15-323, 16-331, 17-337 et 18-348 séance tenante par la conseillère Madame Chloé Bonnette.

PÉRIODE DE QUESTIONS

040-2019  
FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 19 h 08

---

Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*